RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2IMP

Société à responsabilité limitée au capital de 83.330 €
584 avenue de Toulouse
82000 MONTAUBAN
R.C.S. MONTAUBAN 795 348 440

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 29 AVRIL 2025

----------Début de l'extrait ----------

Décision 1

Réduction du capital de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de seize-mille-six-cent-soixante euros (16.660 €) par voie de rachat de parts sociales

Les associés, **à l'unanimité**,

Connaissance prise :

- du rapport du Gérant,

Décident de réduire le capital social de la Société d'un montant nominal de seize-mille-six-cent-soixante euros (16.660 €), pour le ramener de quatre-vingt-trois-mille-trois-cent-trente euros (83.330 €) à soixante-six mille-six-cent-soixante-dix euros (66.670 €), par voie de rachat de mille-six-cent-soixante-six (1.666) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10 €), appartenant à l'associé suivant :

SC DU PANARIOL
À concurrence de mille-six-cent-soixante-six parts sociales
Ci …… 1.666 parts sociales

au prix unitaire de [….] euros ([….] €) par part sociale.

Décident que cette réduction de capital sera réalisée sous les conditions suspensives suivantes :

- l'absence d'opposition des créanciers dans le délai légal d'opposition ou le rejet de celles-ci,

[….]

Décident conformément au dernier alinéa de l'article L223-34 du Code de commerce, d'autoriser le Gérant à acquérir auprès de SC DU PANARIOL mille-six-cent-soixante-six (1.666) de ses parts sociales pour un prix de [….] euros ([….] €) par part sociale soit un prix total de [….] euros ([….] €) sous réserve de la levée des conditions suspensives.

Décident que le rachat des parts sociales en vue de leur annulation devra intervenir dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, et que ce rachat entraînera l'annulation desdites parts sociales.

[….]

Décision 2

Pouvoirs au Gérant aux fins de réalisation de la réduction de capital

Les associés, **à l'unanimité**,

Connaissance prise :

- du rapport du Gérant,

Donne tous pouvoirs au Gérant à l'effet de :
- réaliser la réduction de capital, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions,
- constater le rachat et l'annulation des parts sociales,
- apporter aux statuts toute modification corrélative,
- réaliser toute formalité consécutive à la réduction de capital.

Décision 3

Pouvoirs et accomplissement des formalités

Les associés, **à l'unanimité**,

Connaissance prise :

- du rapport du Gérant,

Confèrent tous pouvoirs :

- à Monsieur Grégory TROUCHE, Gérant, ou

- à toute personne morale ou physique qu'il déléguera ou,

- ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions unanimes et plus précisément à SAPIENS AVOCATS, sis [redacted] pour effectuer les formalités relatives aux opérations décidées ci-avant auprès du Guichet unique ou du Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN le cas échéant.

----------Fin de l'extrait ----------

[redacted]

CERTIFIÉ CONFORME PAR LE GÉRANT